

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 Juin 2015 à 20 H 30

Le 04 Juin 2015 à 20 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 29 Mai 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ouvre la séance à 20H30 et procède à l'appel nominal

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Jacky BOUKHALFA - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michèle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING– M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET — Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Corinne SAFFRE - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET — M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER – procuration à M. Alain ROBERT
Mme Sophie JOUVE – procuration à M. Pierre MONTEIL
M. Denis KAPALA – procuration à M. Michel RENAUD
Mme Eva BERNARD – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Marjorie LE MAY – procuration à Mme M. POMPILI
M. Clément JAY – procuration à Mme M. BOUSCAVERT
M. Christopher DEMBIK – procuration à M. Christian JEROME

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, nomme Corinne SAFFRÉ secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet le compte rendu du 13 Mai 2015 au vote de l'Assemblée.

Monsieur Michel RENAUD fait remarquer qu'il n'est pas acceptable qu'un document comme le compte rendu du Conseil Municipal, qui est un document officiel et pouvant être lu par d'autres, contienne des fautes d'orthographe. De plus, il demande qu'une attention particulière soit apportée sur la retranscription de ses propos qui ne reflète pas la clarté de son exposé dans le dernier compte rendu.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, prend acte et après l'adoption à l'unanimité passe à l'ordre du jour.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle que la Commune de Saint-Eloy-Les-Mines a toujours fait voter avec le budget, en annexe, le tableau des effectifs.

Ce dernier reprend l'état des postes ouverts et occupés dans la collectivité mais prévoit aussi les grades futurs pour les agents remplissant les conditions à un avancement de grade ou promotion interne.

Le fonctionnement n'a jamais fait l'objet de remarques de la part des organismes de contrôle mais dans un souci de lisibilité des évolutions d'effectif, Madame la Trésorière conseille à la Mairie de prendre une délibération en dehors du vote du budget pour formaliser les modifications.

Ainsi Madame le Maire soumet au vote le tableau des effectifs ci-dessous, arrêté en tenant compte des effectifs présents, de futurs avancements et des besoins en recrutement.

Ce tableau a fait l'objet d'une présentation en conseil municipal le 9 avril 2015 et du comité technique en date du 19 janvier 2015.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente le tableau des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS	TOTAL EFFECTIF au 09/04/2015 (BP 2015)	TOTAL POURVUS au 01/06/2015
EMPLOIS FONCTIONNELS	1	1
D. G. S.	1	1
SECTEUR ADMINISTRATIF	13	9
Attaché Principal	1	/
Attaché	2	/
Rédacteur principal 1ère classe	2	2
Rédacteur principal 2ème classe	1	1
Rédacteur TNC -5 H 25/sem.	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	1	1
Adjoint Administratif 1ère classe	2	2
Adjoint Administratif 2ème classe	3	1
SECTEUR TECHNIQUE	39	32
Ingénieur Principal	1	/
Ingénieur	1	1
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien	3	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1
Agent de Maîtrise	3	2
Adjoint technique principal 2ème classe	8	8
Adjoint technique 1ère classe	1	/
Adjoint technique 2ème classe	19	17
Adjoint technique 2ème classe TNC-24 H/sem.	1	1
SECTEUR SPORTIF	4	2
Educateur Principal APS 2ème classe	1	/
Educateur APS	3	2
POLICE MUNICIPALE	1	1
Garde Champêtre Principal	1	1
SECTEUR ANIMATION	1	1
Adjoint d'animation 1ère classe	1	1
TOTAL GENERAL	58	45

Pour rappel, le Conseil Municipal, en date du 13 mai 2015, a autorisé Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'emploi de :

- 3 APPRENTIS
- 15 CONTRACTUELS
- 30 CONTRATS AIDES
- 6 STAGIAIRES
- 5 T.I.G.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1/ Adopte le tableau des effectifs tel que présenté arrêté à ce jour
- 2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE : INSTALLATION **VIDÉO-PROTECTION**

Par délibération en date du 17 juillet 2014, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'intention de mettre en place une vidéo protection sur le territoire Communal et de solliciter une subvention au FIPD.

Une présentation du projet a été exposée en commission cadre de vie.

Un appel d'offre a été réalisé avec une ouverture des plis en date du 17 avril 2015.

Après analyse et passage en CAO, en date du 29 Mai 2015, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, **propose au Conseil Municipal :**

- 1/ de retenir *l'entreprise électrique*, 18 Rue de la Gantière 63 000 CLERMONT FERRAND pour un montant de 64 941 € HT
- 2/ d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Bernard GRAND demande le coût de fonctionnement à l'année de cette installation. Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, précise que le marché porte sur un montant de fonctionnement à l'année de 3 590€.

Monsieur Michel RENAUD fait part de ses remarques concernant la mise en forme du projet de délibération. En effet le nom de l'entreprise retenue n'est pas écrit entièrement en majuscule, ce qui peut nuire à la recherche sur internet de références. De plus, l'adresse indiquée n'est pas la bonne puisque la rue de la goutière n'existe pas et qu'il fallait écrire la rue de la Gantière.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, prend bonne note et demande que la délibération soit bien formulée.

Monsieur Christian JEROME et le groupe voteront contre cette délibération car ils sont contre le projet d'installation de vidéo protection.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que Manuel VALLS a installé ce dispositif lorsqu'il était Maire, et en tant que Ministre de l'Intérieur a appelé les Maires à ne pas être dogmatiques sur cette question. De plus, le Maire de Clermont met en service 22 caméras dans les prochains jours.

Sur ce dernier point, Monsieur Christian JEROME précise que les projets de Saint Eloy et de Clermont n'ont rien à voir puisqu'il y a un agent qui regarde les écrans des caméras en direct.

Monsieur Bernard GRAND souhaite revenir sur le montant du coût de fonctionnement qui, pour lui, serait plus utile à investir dans la formation des Eloysiens afin de leur permettre de trouver un emploi. Surtout quand on sait que des postes vont se créer.

Madame le Maire informe, très rapidement, des rendez-vous qu'elle a eus avec les organismes de formation, mais ne peut s'étendre sur ce sujet, car n'étant pas à l'ordre du jour, elle soumet au vote cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, avec :

21 voix pour :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT — M. Jacky BOUKHALFA – M. Pierre BARILLIER - M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michèle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING– Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – M. Jean DURIN — M. Pierre MONTEIL – M. Christian JOUHET — M. Denis KAPALA – Mme Eva BERNARD - Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Corinne SAFFRE – Mme Marjorie LE MAY – M. Clément JAY

et 5 voix contre :

M. Bernard GRAND, M. Christian JEROME, M. Christopher DEMBIK, Mme Jacqueline DUBOISSET et Mme Maryse PERRONIN

la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DÉMOLITION DE BATIMENTS COMMUNAUX. **MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour les travaux relatifs à la démolition de divers bâtiments communaux.

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 25 février 2015, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ALZIN pour un montant de marché de 101 213,00 € HT.

Monsieur Bernard GRAND rappelle l'intervention de M REUGE au dernier Conseil Municipal et la présentation du projet St Eloy 2020 et réaffirme la nécessité d'informer la population sur ce projet.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rassure sur le fait qu'il y aura bien une réunion publique organisée à la mi-septembre, en présence du chef de projet, qui a été recruté le 1^{er} juin.

En complément, Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, donne un calendrier très prévisionnel pour les travaux. Le temps de signer le marché et de lancer les ordres de services puis de préparer le chantier, la démolition peut commencer fin juillet ou début septembre, en fonction de la charge de travail de l'entreprise ALZIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Retient, pour les travaux relatifs à la démolition de divers bâtiments communaux, l'entreprise ALZIN pour un montant de marché de 101 213,00 € HT.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de travaux précédemment évoqué.

INFORMATIONS CONSEIL

- Réfection des surfaces de jeux et piste d'athlétisme en enrobé :

Ont été consultées : EIFFAGE, EUROVIA, MONTEIL/COLAS

EIFFAGE : n'a pas répondu

EUROVIA : 36 944 HT

MONTEIL/COLAS : 34 905 HT

L'entreprise MONTEIL/COLAS est donc retenue.

- Construction d'un abri pour véhicules services techniques :

Ont été consultées : TECHNO-METAL, MATTEI, BATIM

Une seule réponse : BATIM de Marcillat-en-Combraille pour un montant de 16 865 € HT
+ option de 256 € soit un montant total de 17 121 € HT

L'entreprise BATIM est retenue

- Indemnité de sinistre ancienne Mairie :

Par délibération du 04/04/2014, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser toute indemnité de sinistre et doit en être informé.

Suite au sinistre intervenu sur l'ancienne Mairie, l'assureur Groupama verse à la Mairie une indemnisation contractuelle dont le montant est de 195 448€.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, lève la séance à 21h05.